Comment définir vos choix de couverture et assurer la pérennité de votre Entreprise ?

Présenté par Jean-Alain REY

Mercredi 2 Juin 2021

Sommaire

- Quels sont les principaux risques couverts par les entreprises en 2020 ?
- Quels sont les sinistres qui subissent la plus forte croissance depuis 5 ans?
- Les contrats obligatoires ou essentiels
- RC des Dirigeants, Rapports Sociaux, Fraude et Malveillance, Cyber, Propriété Intellectuelle, Programmes Internationaux, Risques Environnementaux, Perte d'Exploitation … : ces risques peu ou mal connus
- Questions

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Cartographie des Risques couverts en Entreprise

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Répartition des cotisations IARD des entreprises en 2020

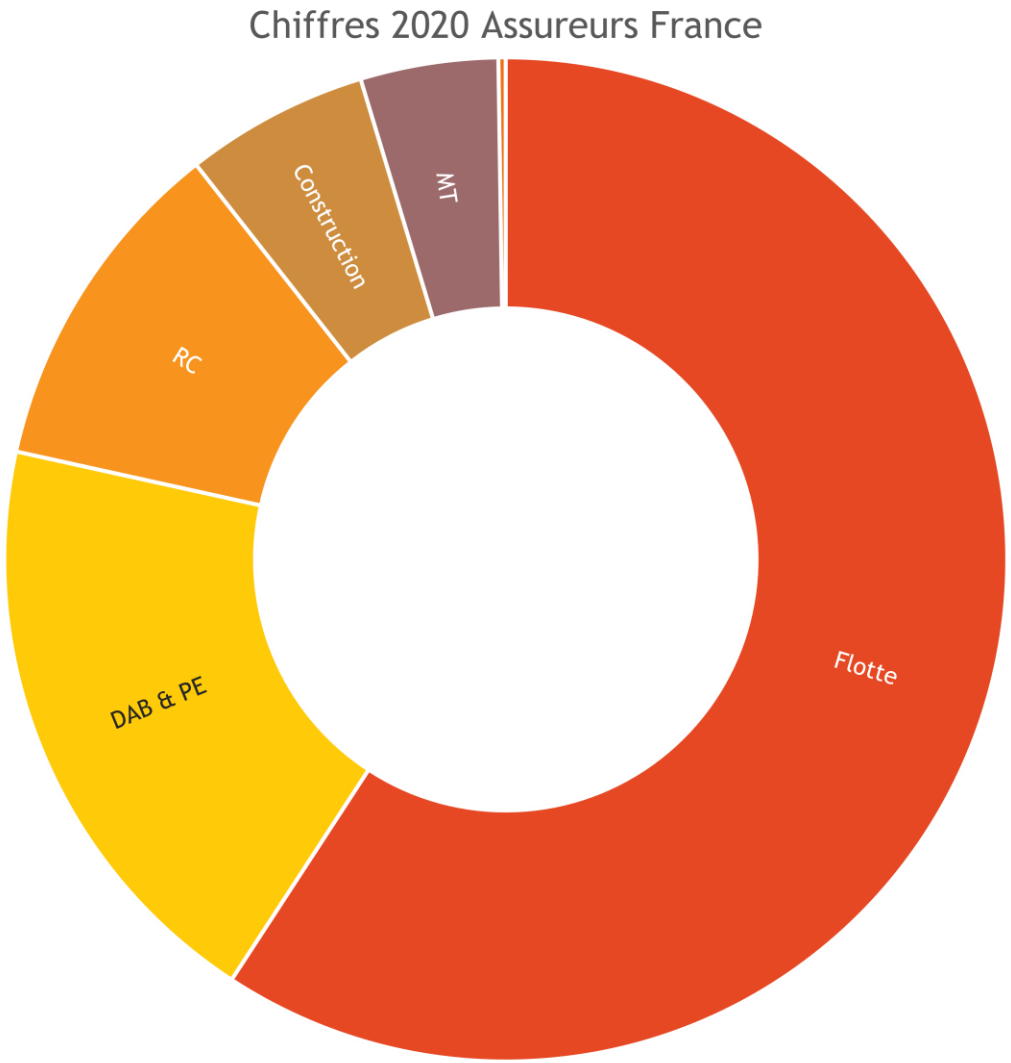

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Analyse de la sinistralité

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Evolution des sinistres subis par les entreprises depuis 5 ans

	2015	2016	2017	2018	2019	VARIATION 2018/2019
Automobile	17,1	17	17,8	17,4	18,7	+6,5 %
Dommages aux biens	4,3	4,8	4,3	4,9	5,5	+11 %
RC Générale	2,2	2,8	2,5	2,6	2,7	+5,5 %
RC des Dirigeants	0,144	0, 216	0,3	0,5	0,6	**+20 %**
Construction	2,3	1,9	1,8	1,6	1,6	-3,8 %
Catastrophes Naturelles	1	1,3	2,9	1,5	2,2	**+39,7 %**
Transport	0,6	0,6	0,3	0,4	0,6	**+61,1 %**
Cybercriminalité		0,079	0,97	1,2	1,6	**+33,4 %**

en milliards d'euros
(Source FFSA)

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Selon les Assureurs, quels sont les risques les plus probables pour 2020 :

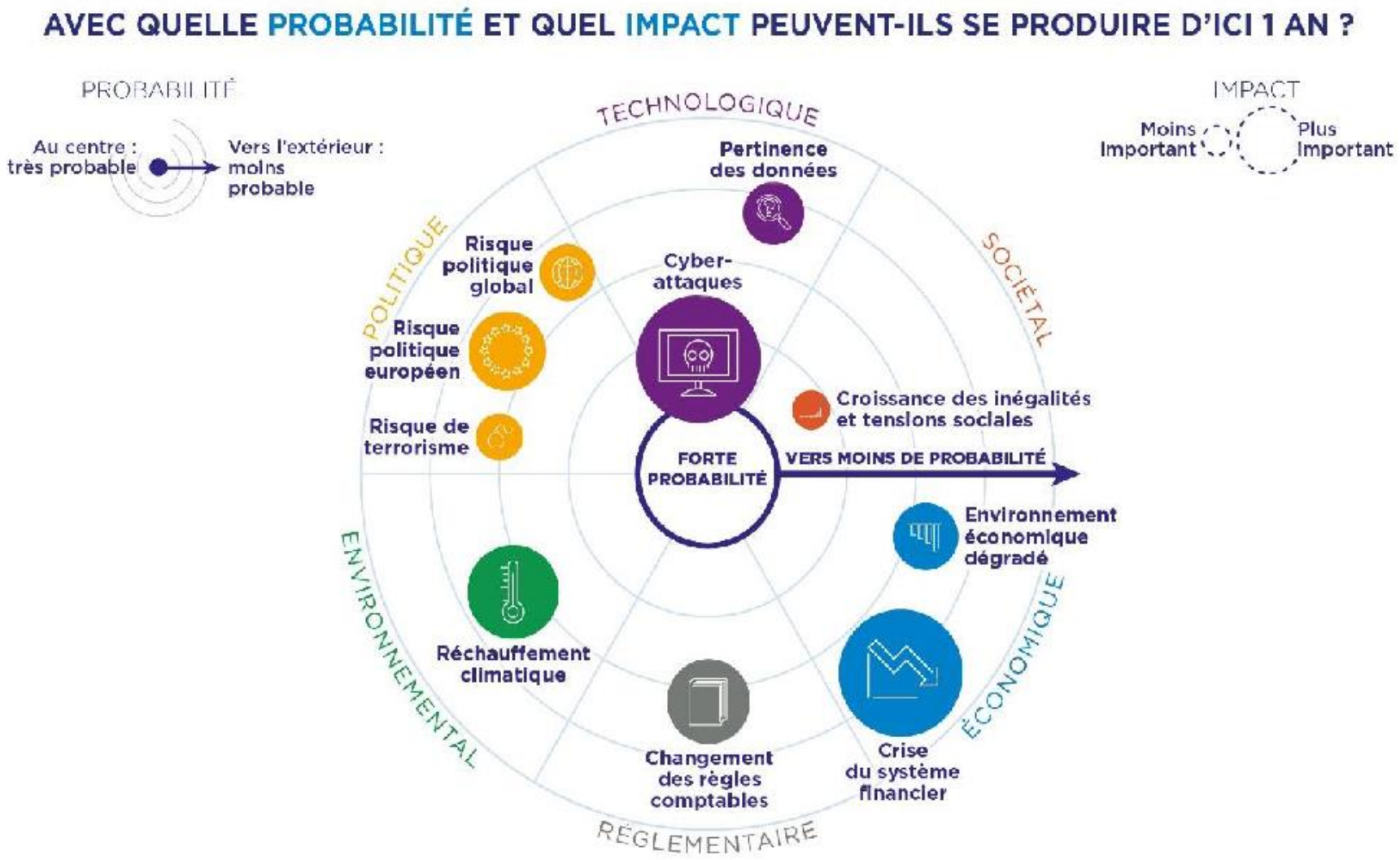

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Les contrats obligatoires

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Différents contrats obligatoires

L'assurance Automobile :
Minima : La garantie RC (Tiers) en contrat simple ou en flotte

Multirisques professionnelle (Assurance des Locaux) :
Minima : Conformité avec le bail

Mutuelle des salariés du secteur Privé :
Minima : selon la CCN ou ANI (si droit du travail applicable)

Prévoyance & Retraite complémentaire des salariés du secteur privé :
Obligatoire selon certaines Conventions Collectives

Responsabilité Civile :
Obligatoire pour les Professions règlementées et certains secteurs

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Les contrats essentiels

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Vos Besoins

Couvrir vos biens

Dans vos locaux (Multirisques Professionnelle)

En cours de transport / manipulation (Marchandises Transportées)

Vous protéger des **conséquences de votre prestation** en cas de réclamation (Responsabilité Civile)

Gérer l'arrêt inattendu de votre activité

Perte d'Exploitation

Cyber attaque

Protéger vos salariés

Mutuelle, Prévoyance et retraite

Protéger les dirigeants

Mutuelle, Prévoyance, Retraite, Homme Clef et RC Dirigeants …

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Les Risques plus identifiés depuis la COVID

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

La Perte d’Exploitation

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Définition

- Un **sinistre subi** par une entreprise (incendie, inondation, tempête…) peut perturber son activité et entraîner des conséquences financières, parfois très lourdes. Des contrats d’assurance OU des options au sein des contras multirisques destinés aux entreprises proposent des réponses adaptées.

- L'**assurance pertes d'exploitation** permet à l'entreprise de compenser les effets de la diminution du chiffre d'affaires et de faire face à ses charges fixes en couvrant les frais généraux permanents (amortissements, impôts et taxes, loyers, rémunération du personnel, intérêts d'emprunt…).

Cas particulier : La COVID

La Perte d'Exploitation au sein des contrat est toujours acquise lors de l'activation d'une garantie souscrite (Incendie, Vol, DDE …)

La Perte d'Exploitation est plus souvent identifiée à un Dommage Matériel. La COVID a mis en exergue une Perte d'Exploitation sans Dommages.

Les contrats Multirisques prévoient tous (sauf erreur de rédaction) l'exclusion d'un contexte d'épidémie et/ou pandemie suite à fermeture administrative

Certains assureurs avaient des clauses trop floues dans certains cas ayant permis des réclamations en justice de certaines entreprises.
La Perte d'Exploitation Sans Dommage avait été identifié par certains assureurs depuis l'épisode du H1N1 et cette garantie était proposée dans certains cas

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Responsabilité Civile des Dirigeants

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Contexte

La RC Générale et/ou Professionnelle couvre l'entreprise contre les recours liés à son activité (clients, fournisseurs, tiers)

Tous les actes de gestion des dirigeants en sont exclus

La responsabilité des actionnaires est limitée à leurs apports, celles des dirigeants est **illimitée**

En 2019, la France a connu environ 51.000 faillites dont 6% (soit environ 3200) ont été suivies d'une mise en cause des dirigeants

En 2020, les chiffres sont artificiellement bas du fait des aides COVID

En 2018, 4000 dirigeants et cadres d'entreprise ont subi une garde à vue

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Qui peut être mis en cause ?

- 75 % sont des dirigeants de droit : président, DG, gérant
- 15 % sont des dirigeants de fait : directeur de site, conjoint du gérant
- 5% sont des personnes bénéficiant d'une délégation de pouvoirs
- 5 % sont des DAF/ Directeur Juridique / Membres de comités…

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Quelles fautes peuvent être reprochées ?

Violation des lois et règlements : règles d'hygiène et de sécurité, accident du travail, règlementation environnementale, RGPD…

Violation des statuts, conflit d'intérêt , politique de rémunération des dirigeants, augmentation de capital non autorisée…

Faute de gestion, action en insuffisance d'actif, déclaration tardive de la cessation des paiements, publication tardive des comptes…

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Exemples de sinistres :

Concurrence déloyale :

- Le Président d'un groupe a cédé l'une de ses entités à une société extérieure. Au moment de la vente il a conservé les fichiers des principaux clients et les outils nécessaires au bon fonctionnement de l'entité cédée.
- Frais de défense réglés : 45.200 €
- Accord transactionnel : 95.000 €

Comblement de passif :

- Suite à la liquidation judiciaire des sociétés d'un groupe spécialisé dans le négoce de tissu, l'ancien président est condamné à payer 1,2M€ . Le Tribunal de Grande Instance a en effet reconnu sa responsabilité dans l'insuffisance d'actifs du groupe qui s'élevait à 12,6 M€, lui reprochant des fautes dans la gestion de la société ainsi que la déclaration tardive de l'état de cessation des paiements.
- Frais de défense réglés : 38.000 €
- Indemnité réglée : 1.200.000 €

Réclamation entre associés :

- Le dirigeant d'un PME décide après 8 années d'exploitation d'augmenter sa rémunération de 15%. L'année suivante la société déclare un résultat négatif. Les autres actionnaires attaquent le dirigeant au motif que son augmentation n'a pas été validée en AG.
- Frais de défense réglés : 11.600 €
- Indemnités : néant, le dirigeant a gagné son procès en prouvant que les actionnaires n'ont jamais répondu aux convocations des AG depuis la création de la société.

Cas particulier : Faute inexcusable

L'employeur est tenu vis-à-vis de ses salariés par une obligation de résultat concernant leur sécurité au travail. (art L 452-1 du Code de la Sécurité Sociale)

Même sans avoir intentionnellement causé l'évènement dommageable, l'employeur doit avoir conscience des risques et prendre les mesures nécessaires pour préserver son salarié

Les contrats RC prévoient la plupart du temps un volet « Faute Inexcusable de l'employeur »

Si l'accident fait suite à une faute de gestion (défaut d'affichage des règles de sécurité, non respect des normes d'hygiène…) l'assureur refusera de prendre en charge les dommages
Seul un contrat RC Dirigeants peut intervenir

Quelles sont les garanties intégrées dans ce type de contrat ?

- Conseils juridiques liés à une liquidation
- Fonds de prévention des difficultés
- Prise en charge des frais de défense au civil & au pénal
- Indemnisation des dommages & intérêts
- Couverture de tous les dirigeants sans désignation
- Intégration automatique de toutes les filiales
- Garantie subséquente (entre 5 et 10 ans)
- Faute non séparable
- Soutien psychologique
- E-réputation et frais de réhabilitation
- Assistance liée à une garde à vue

Cyber Risks

averion
assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Contexte

Phishing*, fraude, ransomwares*... 80% des entreprises françaises ont été victimes d'une Cyber attaque en 2020.**

* Hameçonnage, rançongiciel -** Baromètre annuel CESIN

En revanche, les cyber-attaques ont un impact plus important sur le business des entreprises visées

Q30. Quel a été l'impact des cyber-attaques sur votre business ?
Base : ensemble (174 répondants) / Plusieurs réponses possibles

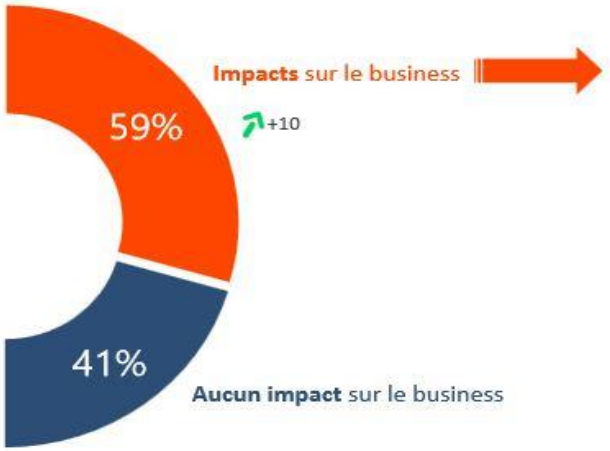

Impacts spontanément cités par les répondants : augmentation de la charge de travail, baisse de productivité des collaborateurs, mauvaise réputation de l'entreprise

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

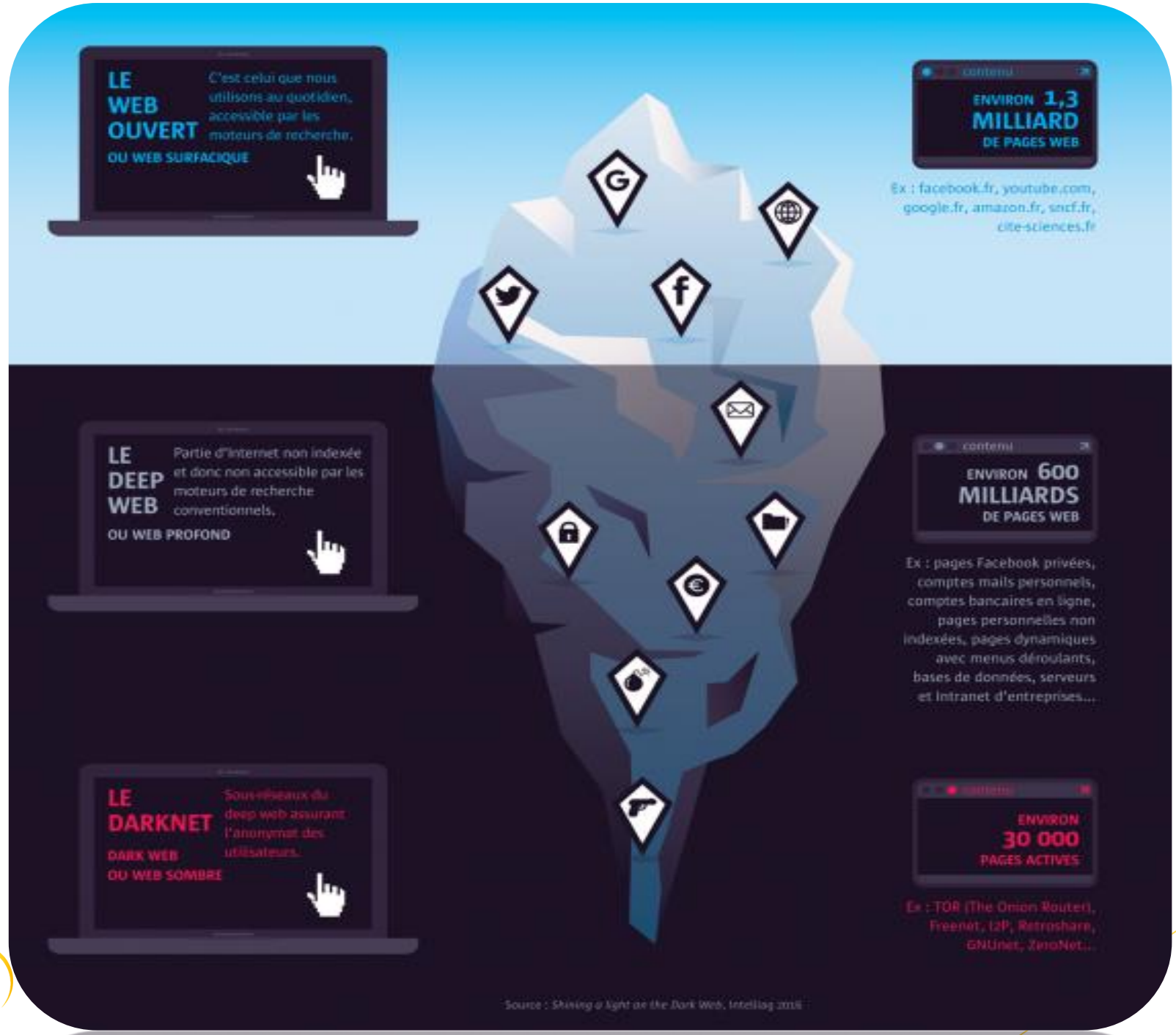

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Comment identifier mon exposition ?

- N’importe quel collaborateur détient au moins 3 appareils connectés en moyenne. Autant de points d’entrée dans le réseau de l’Entreprise.

- **Logiciel de Anti-Virus et Pare-feu (Firewall) mis à jour régulièrement**
- **Restrictions d’Accès aux données sensibles et confidentielles**
- **Sauvegarde hebdomadaire à minima par un Back Up**
- **Sauvegarde Externalisée en réseau**
- **Changement régulier des Mots de Passe**
- **Utilisation de Mots de Passe complexes**

Voilà les dispositions à prendre afin de gérer son risque efficacement

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

Exemples de Sinistres

- **Cyber-extorsion / Ransomware**
  - Une PME a reçu un mail ressemblant à une demande classique de prestation avec les plans fournis en « PJ ». Il s'agit en fait d'un faux message et la pièce jointe est un Ransomware qui crypte un grand nombre de données du système d'informatique de l'entreprise, les rendant totalement inaccessibles. La rançon réclamée est de 800 €.
    - Hormis le coût potentiel de la rançon, la perte de l'Entreprise est finalement estimée à 60.000 € (Frais de reconstitution des Données + durée du blocage de l'activité)

- **Attaque par Déni de Service**
  - Une société de location de matériel de chantier se fait bloquer son site internet. Plus aucune réservation ne peut être effectuée.
    - Une intervention en urgence d'un expert informatique est décidée par la direction afin de remettre en marche le site, de le sécuriser et d'analyser les causes de l'attaque. 5.000 €
    - La perte d'Exploitation de l'Entreprise est estimée à 35.000 €
    - Un expert en communication et gestion de crise est nécessaire pour gérer l'image. 3.500 €
    - Des recours sont subis au tire de la Responsabilité Civile par des clients potentiels : 15.000 €

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

Exemples de Sinistres

- **Vol / Perte de Données**
  - Attaquée par un Hacker qui s'est introduit dans son système informatique, une Entreprise a détectée que celui-ci s'était positionné à la connexion du compte client. Dès lors, les clients de l'Entreprise sont exposés au détournement de leurs données personnelles en utilisant le couple identifiant ou adresse mail / mot de passe.
    - L'Entreprise, au regard du RGPD, doit notifier à la CNIL et à l'ensemble de ses clients la perte de ces informations personnelles et encourt des frais supérieurs à 250.000 €. Des frais d'une société spécialisée en gestion de crise sont également engagés.
- **Fraude Téléphonique**
  - Une PME dans la parfumerie a subi un détournement de son serveur / standard téléphonique pendant le Week-End sans le savoir. Le lundi, son opérateur téléphonique l'informe d'une consommation anormalement élevée sur son compte.
    - L'Entreprise a reçu dans la semaine qui suit une facture de la part de son opérateur téléphonique : 38.000 €
    - L'Entreprise a également des frais engendrés par un expert informatique engagé pour analyser la faille et prendre de nouvelles mesures de sécurité.

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Les Garanties

Gestion de l'Incident

Actions d'urgence

Frais et dépenses garanties :

- Conseils juridiques
- Experts Informatiques
- Atteinte à la Réputation
- Restauration des Données
- Frais de Notification
- Frais de Monitoring et de Surveillance

Dommages Subis par l'Assuré

Enquête et sanctions Administratives

Cyber-Extorsion / Paiement de la rançon

Perte d'Exploitation

Responsabilité Civile

Atteinte aux Données

Manquement à l'obligation de notification (RGPD)

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Des Risques identifiés assurables ?

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Rapports Sociaux

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Contexte

Entre 2017 et 2018, le nombre de saisines aux Conseils des Prud'hommes a à nouveau baissé de 15% soit 108.000 cas.

Rappel en 2010 : + 200.000 !

Condamnation moyenne 30 K€ + frais de défense

Le barème d'indemnisation mis en place en 2017 est surtout favorable aux entreprises de moins de 11 salariés

Ce barème exclut le harcèlement et la discrimination. depuis 2017 les réclamations comportent systématiquement un volet « Harcèlement » pour déplafonner les indemnités

En cas de harcèlement la charge de la preuve est du côté de l'employeur

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Exemples sinistres

Discrimination

Un employeur notifie à un salarié en arrêt maladie, son départ à la retraite. Le salarié conteste celui-ci car il n'avait pas acquis le nombre de trimestres requis, malgré ses 60 ans. Le Conseil des Prud'Hommes et la Cour d'Appel considèrent que la mise à la retraite est en réalité un licenciement discriminatoire et condamne l'employeur à lui verser plus de 48.000 € de dommages-intérêts.

Harcèlement moral

Une responsable des achats constate sa mise à l'écart progressive et s'estime victime de harcèlement moral. Elle demande la résiliation de son contrat de travail. Elle saisit le Conseil des Prud'Hommes qui lui donne gain de cause et condamne l'employeur à 25.000 € pour rupture injustifiée du contrat de travail et 19.000 € pour harcèlement moral.

Harcèlement sexuel

Plusieurs salariées d'une entreprise se plaignent du comportement d'un responsable commercial. La Direction minimise et ne prend aucune mesure. Le CDPH est saisi : l'entreprise est condamnée à verser 25.000 € à chaque victime (8) et 45.000 € d'amende.

Les Garanties

- Frais de défense et d’expertise sans limite
- **Condamnation civile**
- **Dommages et intérêts**
- Amendes

Les Principales Exclusions

- Harcèlement sexuel du dirigeant
- Faute volontaire
- Condamnation pénale
- Rappel de salaire

Fraude & Malveillance

averion
assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Contexte

Plus de 2500 entreprises ont été victimes d'escroqueries aux ordres de virement depuis 2010, avec un préjudice dépassant 700 millions d'euros.

77% des entreprises considèrent le risque de fraude comme une préoccupation majeure

mais

60% estiment que se protéger ne fait pas partie de leurs priorités

18 % ont subi un préjudice dont le montant est supérieur à 100 K€

mais

50 % n'ont pas de plan d'urgence ou de reprise

upe06 UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Définition

La fraude peut être de 2 types :

- ✓ Interne : commise par les préposés sans le concours de Tiers
- ✓ Externe : commise par les Tiers avec ou sans le concours de préposés.

La fraude se matérialise par :

- Un Vol
- Un Faux et Usage de Faux
- Une Escroquerie
- L’abus de confiance

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Exemples de sinistres

La fraude au faux fournisseur consiste à se faire passer pour un fournisseur de l'entreprise afin d'obtenir le paiement de factures émises par le véritable fournisseur.

Alain travaille au service comptable d'un équipementier automobile. Un jour, il reçoit un courrier à en-tête d'un de ses fournisseurs l'informant d'un changement de coordonnées bancaires. Le courrier est signé par le directeur financier du fournisseur, M. Dumas. Une personne qu'Alain connaît. Sans attendre, il modifie les coordonnées bancaires. Au cours des 6 mois suivants, Alain met en paiement 3 factures pour un total de 700 000 €. Un jour, M. Dumas appelle Alain car il n'a pas été payé. Ensemble, ils découvrent la fraude

Comment se protéger ?

En cas de demande de changement de coordonnées bancaires d'un fournisseur, notamment si le nouveau compte est à l'étranger, il faut :

- contacter directement le fournisseur en question sans utiliser les coordonnées présentées dans le courriel ou le courrier papier ;
- mettre en place un système de double validation pour tout changement de ce type.

Comment réagir ?

Si un virement vient d'être effectué, sans attendre, il faut :

- alerter sa banque pour bloquer le paiement ;
- saisir les autorités

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Exemples de sinistres

Fraude Interne :

Au sein d'un Chantier Naval, la responsable des ACHATS profite de sa position pour détourner une partie des Appels d'Offres afin de les attribuer automatiquement à un fournisseur spécifique qui en l'occurrence est géré par son conjoint et dont elle détient des parts en tant qu'actionnaire.
Le Chantier Naval a été floué de plusieurs dizaines de milliers d'Euros pendant 2 ans.
Certains autres fournisseurs se sont également retournés contre le Chantier Naval pour cause de perte de CA.

Les Garanties

Pertes Pécuniaires Directes :

- Somme d'argent détournée
- Valeur des biens détournés

Pertes Pécuniaires Indirectes :

- Frais de consultant, de procédure ;
- Frais Supplémentaires d'Exploitation ;
- Frais de Protection d'Image, de décontamination et reconstitution de l'Information ;
- Intérêts Débiteurs

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Les Exclusions principales

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE / SECRETS COMMERCIAUX

OPÉRATION DE MARCHÉ DE BOURSE

CAS KIERVIEL

FRAUDE A L'ASSURANCE

FRAUDE COMMISE PAR LES DIRIGEANTS DE LA MAISON-MÈRE

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Comment identifier mon exposition à la fraude ?

Pourquoi les petites structures sont-elles plus exposées ?

* Manque de structures dédiées au contrôle interne

- Absence de séparation des tâches (les transactions critiques étant effectuées par une seule personne)
- Moindre formalisation des transactions augmentent les probabilités de fraude et le risque d'erreur.

* Contexte économique et concurrentiel tendu :

- Pressions accentuées sur les dirigeants (lobbying des actionnaires, dictature du court terme, investissements sur des marchés émergents risqués)
- et sur les salariés (objectifs de performance élevés, culture de la compétition, management toxique, sentiment d'iniquité dans la politique de rémunération).

* Ces tensions socio-économiques favorisent les comportements déviants :

- manipulation intentionnelle des comptes de l'entreprise,
- contournement des règles légales et des procédures,
- non-respect des principes éthiques,
- vols de biens, d'argent, de services et d'informations.

La digitalisation de toutes les activités rend aussi les systèmes informatiques plus sensibles aux « techno-fraudeurs ».

Quel est le profil du fraudeur ?

il s'agit le plus souvent d'un homme, diplômé, âgé de 35 à 45 ans.

Il est sympathique et apprécié dans l'entreprise.

Il bénéficie, du fait de son ancienneté et de son positionnement hiérarchique, de la confiance de sa direction et travaille dans des domaines tels que la comptabilité, les opérations, les ventes, la direction générale, le service clientèle ou les achats.

Pourtant, **certains signes et comportements** indiquent clairement que quelque chose ne va pas : un style de vie dépassant sa capacité de revenu, des difficultés financières, des addictions (jeu, drogue), un changement de comportement (refus de promotion, de partir en vacances, de se faire contrôler ou de partager son travail)…

Et plus le statut hiérarchique est élevé, plus les dégâts sont importants : les fraudes commises par des dirigeants sont trois fois plus coûteuses que celles commises par des managers et neuf fois plus que celles des salariés standards.

Comment agir ?

Une politique de lutte anti-fraude axée sur la prévention :

- La prévention permet d'agir sur la fréquence de la fraude. Elle nécessite les éléments suivants :
- – l'instauration d'une culture qui ne facilite ni ne tolère la fraude interne, sous aucune forme.
- – la création d'un code d'éthique et des comportements professionnels, avec des sanctions claires (y compris pénales), afin de réduire la probabilité d'une mauvaise décision.
- – la sensibilisation et la formation des dirigeants et des salariés aux risques de fraude.

Un dispositif de Protection :

- – **des dispositifs d'alerte** permettant de faire remonter les incidents.
- – la mise en œuvre d'une **séparation** appropriée des fonctions et la rotation sur un poste.
- – des moyens et des systèmes de contrôle : audits internes et externes, contrôles multiples, y compris de sécurité (approbations, autorisations, vérifications, et revues de performance).
- – la mise en place d'un **plan de gestion de crise** permettant de remédier à la situation d'un point de vue opérationnel, juridique, financier, organisationnel, social et réglementaire, avec l'appui d'une équipe d'investigateurs anti-fraude, de conseils internes (service communication, juridique, ressources humaines) et de consultants spécialisés dans la fraude et la gestion de crise.

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Une exposition au risque faiblement identifiée

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Propriété Intellectuelle

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Contexte

Chiffres 2018	Brevets	Marques	Dessins et modèles industriels	PIB en Mds (dollars constants de 2011)
CHINE	1.306.000	6.381.000	857.000	21.223
USA	524.000	1.650.000	353.000	17.652
JAPON	460.000	767.000	138.000	4.944
COREE DU SUD	226.000	296.000	118.000	1.818
ALLEMAGNE	176.000	2.385.000	676.000	3.740
FRANCE	**71.000**	**1.147.000**	**226.000**	**2.591**
ROYAUME UNI	53.000	1.146.000	202.000	2.624
SUISSE	44.000	486.000	162.000	486
PAYS BAS	37.000	532.000	84.000	-
ITALIE	31.000	920.000	304.000	2.132
INDE	27.000	272.000	10.000	8.606
RUSSIE	27.000	314.000	6.000	3.636

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES
upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Contexte

80 % DE LA VALEUR D'UNE ENTREPRISE : LE CAPITAL IMMATERIEL

9 MILLIONS NOMBRE DE CONTREFAÇONS INTERCEPTÉES EN 2019 PAR LES SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS (DGDDI).

10 % PART DE LA CONTREFAÇON DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL.

38 000 NOMBRE D'EMPLOIS SUPPRIMÉS À CAUSE DE LA CONTREFAÇON.

NB : Chiffres 2015

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Couverture du contrat

Le contrat a pour but d'accompagner l'entreprise souscriptrice sur les frais de :

- **DÉFENSE POUR CONTREFAÇON**

- **<u>Mise en cause pour contrefaçon à l'encontre de l'Assuré</u>**

- une Réclamation d'un tiers contre l'entreprise selon laquelle l'Assuré viole ou contrefait les droits de Propriété Intellectuelle de Tiers en raison de ses activités commerciales assurées ; et/ou de ses produits Assurés.

- une Réclamation selon laquelle l'Assuré viole ou contrefait les droits de Propriété Intellectuelle de Tiers en raison du fait qu'il utilise ou concède sous licence la Propriété Intellectuelle Assurée

- une Réclamation selon laquelle l'Assuré a détourné et/ou utilise sans autorisation des Secrets d'Affaires de Tiers

- Honoraires et Frais de représentation (Avocats, Experts, déplacements, Présence de Témoins, traductions, partie Adverse …) ; Frais d'urgence ; Dommages y compris transaction ; frais de Retrait

- **DÉFENSE DE PARTIES GARANTIES**

- **<u>Mise en cause pour contrefaçon à l'encontre d'un client de l'Assuré</u>**

- une Réclamation selon laquelle une Partie Garantie viole ou contrefait les droits de Propriété Intellectuelle de Tiers en raison du fait qu'elle fabrique, utilise, conserve, importe, vend ou propose à la vente, possède, concède sous licence, distribue ou fournit les Activités Commerciales Assurées, les Produits Assurés ou la Propriété Intellectuelle Assurée.

- Indemnités contractuelles accordées en vertu d'un contrat relatif à l'utilisation, çà la fourniture et à la fabrication de produits, services ou processus de l'Assuré.

averion assurances SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06 UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Couverture du contrat

- **MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- **Action en contrefaçon à l'encontre d'un Tiers**

- Frais d'Investigation, Honoraires et Frais de Représentation

- **PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- **Contestation des Droits ou de la détention des Droits de l'Assuré**

- Honoraires et Frais de Représentation ; Frais d'urgence ; Dommages y compris Transaction

- **LITIGES CONTRACTUELS**

- **Poursuite ou mise en cause pour non respect d'un contrat (contrat de licence ou de distribution)**

- Frais d'Investigation; Honoraires et Frais de Représentation ; Dommages

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Programmes Internationaux

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Contexte

Les firmes multinationales françaises*, hors secteur bancaire, contrôlent 37.000 filiales à l'étranger, dans plus de 190 pays

* Sources : Insee focus n° 85, Insee références, novembre 2016

Pour les groupes non bancaires, 38 % de leurs effectifs à l'étranger travaillent dans **l'Union européenne**, dont la moitié dans trois pays : **le Royaume-Uni**, **l'Allemagne** et **l'Espagne**. Hors d'Europe, ces firmes sont implantées surtout aux **Etats-Unis**, au **Brésil** et en **Chine**.

Les entreprises indépendantes et les groupes franco-français ne réalisent ensemble que 11 % des exportations. L'industrie et le commerce concentrent 80 % des exportations, devant les transports et entreposage et les services aux entreprises. Au sein du commerce, 88 % des exportations sont portées par le commerce de gros

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Les fondamentaux

- Il y a une totale absence de règlementation globale pour l'assurance
- Les règlementations locales (plus de 200 !) imposent l'émission des polices par un assureur licencié dans le pays du risque.
- **ADMIS :** Police émise par un assureur autorisé à opérer dans le pays du risque.
- **NON ADMIS :** Assurance souscrite par un assureur qui n'est pas autorisé à exercer dans le pays où le risque à assurer est localisé. Souvent, risque couvert par la police master sans émission d'une police locale.

Solutions selon les besoins définis et les contraintes règlementaires

Polices Stand-Alone

- Approche décentralisée des Risques
- Polices mises en place de manière autonome et indépendante

Programme Coordonné

- Approche décentralisée des Risques
- Polices non réassurées par la police Master

Programme Intégré

- Gestion centralisée des risques et de l'assurance
- Polices réassurées par la police Master

LPS : Libre Prestation de service

- Uniquement en Union Européenne élargie
- Intégration sur la police Master depuis la France

DIC DIL : Différence de conditions /Différence de Limites

Clause insérée dans la police Master pour compléter les garanties et couvertures locales

Les Limites

- Différence des Risques assurables
  - Exposition aux catastrophes Naturelles
  - Infrastructure locale ?
  - Qualité des réactivité des services locaux d'urgence
- Différence règlementaires / législatives
  - Obligations d'Assurances
  - Infrastructure locale ?
  - Qualité des réactivité des services locaux d'urgence
- Risque d'interprétation / Barrière linguistique
  - Langues différentes
  - Terminologie spécifique à l'assurance locale

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Risques Environnementaux

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Contexte

Le Risque environnemental désigne une pollution libérée dans l’environnement pouvant causer des dommages à des Tiers comme à l’Entreprise assurée, des dommages à la biodiversité ou des préjudices écologiques ; c’est-à-dire à la nature ou aux écosystèmes. Cela peut notamment concerner une fuite de produits depuis une cuve de stockage enterrée, jusqu’au déversement de polluants lors de transports de matières dangereuses

La LRE (Loi sur la Responsabilité Environnementale) en 2008 donne corps au principe "pollueur-payeur", introduit dans la Charte de l'environnement en 2005. Elle prévoit qu'une entreprise reconnue responsable de graves dommages à l'environnement devra désormais financer les mesures de prévention ou de réparation des dégâts, lesquels étaient jusqu'alors, le plus souvent, à la charge de l'Etat.

La loi place sous sa protection les espèces et les habitats protégés, les eaux de surface et les sols qui pourraient être pollués par toute activité industrielle, à l'exception du transport d'hydrocarbures et du nucléaire, couverts par des conventions internationales. *"Le temps de l'impunité en matière d'atteintes à la nature est désormais révolu, la loi sur la responsabilité environnementale est un levier puissant pour améliorer les comportements"*, s'est félicitée la secrétaire d'Etat à l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet.

La Responsabilité Civile Générale d'une entreprise couvre une part du risque par la garantie « Atteinte à l'Environnement ». Mais celle-ci est limitée à la couverture de la pollution soudaine et accidentelle et ne prend pas en compte les dommages à la biodiversité.

L'entreprise peut être responsable

- au titre de sa Responsabilité Civile pour les dommages causés à des Tiers.
- au titre du préjudice écologique
- au titre de sa Responsabilité Environnementale pour la réparation des dommages environnementaux causés (espèces, habitats naturels, eaux de surfaces / souterraines, sols …) après application des dispositions du Code de l'Environnement

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Exemples de Sinistres

Agroalimentaire :

Une entreprise exploite une usine de transformation de tomates et leurs produits dérivés. L'usine est équipée de plusieurs installations potentiellement dangereuses pour l'environnement : stockages aériens de produits liquides ; échangeurs thermiques et de vapeur utilisant l'huile comme fluide caloporteur.

Habituellement, des condensats de vapeur d'eau sont récoltés et rejetés dans le collecteur d'eaux pluviales, qui lui-même s'écoule dans une rivière à proximité.
Suite à de la corrosion sur l'échangeur de vapeur, une large quantité d'huile s'est mélangée aux condensats.
Les autorités compétentes ont été saisies et des travaux de dépollution et de suivi de la remise en état de la zone ont été conduits.

<u>Garanties applicables :</u>
Frais de dépollution sur et hors site.
Dommages causés aux Tiers
Dommages environnementaux
Frais de Défense

Exemples de Sinistres

Secteur Chimique :

8.000 litres de javel ont été déversés dans une rivière suite à la négligence d'un salarié. Après une erreur de manipulation, le dommage s'est aggravé du fait d'une réaction inappropriée.

Dommages :
Préjudice moral et écologique des associations ; parties civiles à la procédure pénale et dommage corporel du salarié.

<u>Garanties applicables :</u>
Frais de dépollution hors site
Dommages environnementaux
Défense pénale.

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Quelles garanties ?

- RC Atteinte à l'environnement : Prise en charge des conséquences pécuniaires de la RC de l'assuré en raison :
  - De dommages subis par des Tiers résultant d'une pollution soudaine et accidentelle ou graduelle
  - D'un préjudice écologique fortuit
- RC Environnementale : Prise en charge des pertes pécuniaires consécutives à la mise en cause de responsabilité environnementale résultant de dommages environnementaux ayant pris naissance soit dans l'enceinte de l'entreprise, soit survenu dans l'exercice de l'activité.
- Frais de dépollution : résultant d'une pollution soudaine et accidentelle ou graduelle provenant de l'emprise d'un site de l'assuré ou subie par ledit site; suite à une demande de l'autorité administrative ou à l'initiative de l'assuré suite à la découverte d'un fait de pollution.
- Frais de Prévention de dommages garantis
- Communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis
- Dommages corporels aux salariés en cas de fait de pollution
- Défense pénale et recours

Comment définir vos choix de couverture et assurer la pérennité de votre Entreprise ?

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Certains risques peuvent être assurés en interne. C’est ce qu’on appelle la prise de risque du Chef d’Entreprise

Il faut estimer avec l’aide de votre partenaire Assureur et votre Expert Comptable votre exposition au risque

ET

Certains contrats coutent extrêmement chers et ne nécessitent pas d’y allouer un tel budget

Certains risques sont insuffisamment identifiées

ET

Certaines garanties sont très peu onéreuses au regard de l’exposition au risque et du potentiel de perte

Cette prise de risque en interne se détermine fonction du coût du risque comparé au budget

upe06 UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

Des questions ?

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

averion assurances
SOLUTIONS D'ENTREPRISES

Siège Social :
104, Boulevard des Dames
13014 MARSEILLE

Agence Côte d'Azur :
Space Antipolis 4
2323, chemin de Saint Bernard
06220 VALLAURIS
Responsable d'Agence : Carole DROCHON
06 60 63 47 60

Agence Occitanie :
10 Parc club du Millénaire
1045, Rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

contact@averion-assurances.com
Tel 04 91 67 04 95
www.averion-assurances.com

Les Courtiers

Jean-Alain REY
06 17 68 72 73

Julien VERRIER
06 17 68 72 68

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES